APRÈS L'ART. 3 Nos 180 à 200

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

\_\_\_\_\_

#### REVENUS DU TRAVAIL - (n° 1096)

Commission	
Gouvernement	

#### **AMENDEMENTS**

Nos 180 à 200

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant :

Le b de l'article 265 bis du code des douanes est supprimé.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'exonération de TIPP dont bénéficient jusqu'à présent les carburéacteurs, qui représente une dépense fiscale de plus de 1,3 milliard d'euros. Cette suppression permettrait donc de dégager un montant de ressources fiscales non négligeable pour financer des mesures d'encouragement au pouvoir d'achat et au développement durable.

Cette exonération, qui pouvait être justifiée lors de sa mise en place en 1923, a largement perdu sa justification, d'autant que le transport aérien représente le mode de déplacement le plus polluant en matière d'effet de serre.

Cette suppression s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des réflexions communautaires sur la remise en cause des exonérations accordées au transport aérien.

Elle est une réponse directe à la demande exprimée dans le cadre des réunions dites du « Grenelle de l'environnement » de « rétablir le vrai coût du transport aérien, notamment avec un taxe sur le kérosène des vols domestiques concurrents du train ».

Enfin, elle procurait des marges de manoeuvres budgétaire non négligeables pour la mise en oeuvre de mesures favorables au pouvoir d'achat des ménages.

APRÈS L'ART. 3 Nºs 180 à 200

Ces amendements identiques ont été déposés par 21 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° de M. Eckert

Adt n° de M. Vidalies

Adt n° de M. Cahuzac

Adt n° de Mme Touraine

Adt n° de Mme Lemorton

Adt n° de M. Dussopt

Adt n° de M. Juanico

Adt n° de M. Rogemont

Adt n° de M. Gille

Adt n° de M. Brottes

Adt n° de M. Mallot

Adt n° de Mme Hoffman-Rispal

Adt n° de M. Dolez

Adt n° de M. Issindou

Adt n° de Mme Fioraso

Adt n° de M. Bapt

Adt n° de M. Balligand

Adt n° de Mme Pinville

Adt n° de Mme Langlade

Adt n° de M. Liebgott

Adt n° de Mme Oget